



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 22 octobre 2019

la Rectrice de l'académie de Limoges
Chancelière des universités
à

Mesdames et Messieurs les Personnels de
direction publics et privés

s/c de Madame et Messieurs les IA-Dasen

Service

DAREIC

Affaire suivie par

Patrick Escola

Références

Appel à projets 2020/

Téléphone

05 55 11 43 49

Mél

patrick.escola@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

adresse postale

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique

13 rue François Chénieux

Limoges

Objet : Demande de subvention de l'office franco-allemand de la jeunesse (Ofaj)
pour un échange de groupes germanistes ou non-germanistes - année civile 2020 -

Madame, Monsieur,

Les projets d'échange de groupes doivent assurer la découverte et la rencontre entre jeunes de France et d'Allemagne. Ils doivent aussi rendre possible un contact approfondi avec la culture et la réalité du pays voisin. Ils peuvent être élargis à un pays tiers.

Depuis 2017, les demandes de subvention doivent être déposées via la plateforme de demande en ligne www.echanges-scolaires.ofaj.org qui génère votre dossier. Ce dernier, une fois signé par le chef d'établissement, sera transmis au Dareic
A cet effet, vous trouverez en annexe un tutoriel « Tutoriel demande en ligne OFAJ ».

Je vous invite donc à m'adresser les projets d'échanges de classe avec l'Allemagne d'une durée minimum de 4 jours (le jour d'arrivée et de départ comptant ensemble pour un jour) sur le lieu du programme pour lesquels vous souhaitez obtenir une aide financière de l'Ofaj. Le séjour envisagé « voyage en Allemagne » ou « rencontre en tiers lieu » devra se dérouler au cours de l'année civile 2020 soit entre le 6 janvier 2020 et le 23 décembre 2020.

J'attire votre attention sur le fait que l'année civile couvre deux années scolaires et qu'il est impératif de tenir compte des échanges à réaliser au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 et du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Il est donc possible de déposer 2 demandes pour des voyages en Allemagne se déroulant à 2 périodes différentes même s'ils concernent les mêmes classes ou groupes de langues.

Le dossier sera adressé au plus tard le **jeudi 19 décembre 2019** par voie postale au rectorat à l'attention de **Dareic/Ofaj**.

J'envisage de réunir la commission académique chargée de la répartition de la subvention dans la première quinzaine du mois de mars 2020.

Je rappelle que les originaux des décomptes définitifs doivent être transmis au rectorat immédiatement après la fin du projet, au plus tard 2 mois après et, en tout état de cause, avant le 31 janvier de l'année budgétaire suivante pour les projets qui ont lieu d'octobre à décembre.

Je ne pourrais que me réjouir de recueillir les témoignages montrant la richesse de telles expériences qui sont une formidable occasion d'ouverture internationale.

Très sincèrement



Anne Laude